



VILLE  
D'OLONZAC en MINERVOIS  
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT  
Arrondissement de BEZIERS  
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 avril 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le  
ID : 034-213401896-20230403-2023026-DE



*Délibération N° 2023-026*

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

*Etaient présents : L. LOUIS, JY DUFAUD, G. NICKLES, B. FALCOU, MJ. FOUQUET, L. DEPAUW, JA. PUJOL, S. SAMPIETRO, C. VORDY, C. BESSIEUX, J. MOLIERE, M. MAYNADIER, R. KERKHOF, B. ORTIZ, A. REMY, N. PECH, A. MOLINA, N. HEREDIA et N. ALBIGES,*

*Nombre de conseillers en exercice : 19*

*Présents : 19*

*Absent excusé :*

*Pouvoir :*

*Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET*

**Objet : DÉCOUPAGE PARCELLAIRE PARCELLE AM 118**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le découpage parcellaire de la parcelle AM 118 appartenant à la commune, dans le cadre du projet photovoltaïque du trou du mouton, à la demande d'Enedis.

La saisine d'un géomètre expert a été réalisée pour le bornage.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

- D'approuver le découpage parcellaire de la parcelle AM 118
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 4 Avril 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

Le Maire,

Luc LOUIS